

Demain, un couvent qui revit

Depuis 2008, le couvent appartient à la commune de La Chambre. Inscrit Monument historique en 2021, étudié en 2022, retenu par la Mission Patrimoine en 2026, il entre dans la phase des travaux. L'association des Amis du Couvent porte sa mémoire et sa mise en valeur. **Vous pouvez y contribuer.**

2008

LA COMMUNE RACHÈTE LE COUVENT

2021

INSCRIPTION AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES

2022

ÉTUDE PRÉALABLE, ARCHÉOLOGIE ET STRUCTURE

2026

MISSION PATRIMOINE, LOTO DU PATRIMOINE



Le cloître réinvesti : perspective du projet de fin d'études de Juliette Houdan, ENSA Nancy, 2026.



Déjà vivant : le public dans la sacristie lors d'une projection de l'association.

Une commune propriétaire

La commune de La Chambre acquiert le couvent en 2008 avec un double objectif : le conserver et lui trouver une nouvelle vie. Elle commande une étude préalable, dirigée par Dominique Perron, architecte du patrimoine, et Benoît Chambre, architecte, avec un volet archéologique et un diagnostic de structure. Le 1^{er} octobre 2021, le couvent est inscrit au titre des Monuments historiques.

Le projet de restauration

Il s'agit d'abord de sauver : consolider le mur nord du cloître, mettre les murs hors d'eau, supprimer les ajouts du XIX^e siècle pour retrouver les volumes d'origine. Puis de faire vivre : concerts, expositions, résidences d'artistes, événements. Le 31 août 2026, la Mission Patrimoine de Stéphane Bern retient le couvent parmi ses 100 projets départementaux ; le Loto du patrimoine en financera une part.

Des idées pour la suite

En 2026, une étudiante de l'École d'architecture de Nancy, Juliette Houdan, a consacré son projet de fin d'études au couvent : une « ferme du care », avec maison de santé, café associatif et jardin dans l'enclos. Un travail d'école, mais qui montre ce que ces murs peuvent redevenir : un lieu d'accueil, comme au temps des frères.

L'association

Les Amis du Couvent des Cordeliers de La Chambre organisent visites, concerts, marché médiéval et Journées du patrimoine, et collectent des fonds avec la Fondation du patrimoine. La Commission Histoire et Patrimoine rassemble les sources et écrit les textes que vous lisez.

COMMENT AIDER

Donner

Par la Fondation du patrimoine : 66 % du don est déductible de l'impôt sur le revenu.

Adhérer

Rejoindre l'association pour soutenir ses actions toute l'année.

Participer

Donner un coup de main lors des événements : accueil, montage, visites.

Visiter

Venir aux ouvertures, aux concerts, aux Journées du patrimoine.

Faire connaître

Parler du couvent, partager le site couventdelachambre.fr.

